

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 20 décembre, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

**Date de convocation :**

06 décembre 2006

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	9
Représentés	2	3

**VOIX :**

	8	12
Exprimées		
Pour	20	
Contre		

**Etaient présents :**

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET (pouvoir de M. SAULET), J.M. VOILLEMIN ;  
MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :  
C. ALEXER (pouvoir de M. RAMAGET), Ch. BANFI (pouvoir de A. ROL), S. BARD, J.P.  
BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT, D. JANNAUD, G. JANNAUD (pouvoir de Ch. GUENE),  
J.M. RABIET (pouvoir de J.P. MARECHAL);  
Membre à titre consultatif : Ph. GILLOT (O.T.S.I. LANGRES);

**Etaient représentés et excusés :**

MM. les Conseillers Généraux : Ch. GUENE (donne pouvoir à G. JANNAUD), M. SAULET ( donne  
pouvoir à G. DURANTET);  
MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : J.P.MARECHAL  
(donne pouvoir à J.M. RABIET), M. RAMAGET (donne pouvoir à C. ALEXER), A. ROL(donne  
pouvoir à Ch. BANFI);  
Membre à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES),  
**Etaient excusés** : Le Sous-Préfet de LANGRES, M. ALZINGRE (O.N.F.), J.M. FEVRE (C.D.T.T.  
Haute-Marne);  
**Assistaient à la réunion** : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de  
LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 8H30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

Le point mis à l'ordre du jour concernant le Lac de Charmes ne sera pas débattu à cette séance du Comité Syndical.

**Délibération 2006-056**

**Objet : Approbation du compte-rendu**

Modification du compte-rendu du 15 novembre 2006 :

La phrase "De ce fait, la convention entre le syndicat mixte, la ville de Langres, la commune de Balesmes et l'association Poinfor devient caduque" est remplacée par "(...) deviendra caduque"

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 novembre 2006 avec la modification qui précède.

**Pôle d'Excellence Rurale**

Le Président informe le Comité Syndical de l'admission du dossier présenté au label "Pôle d'Excellence Rurale". Il remercie tous les acteurs ayant participé à l'élaboration de ce dossier dont le Président de l'ADECAPLAN, Monsieur Guy JANNAUD.

Il propose la mise en place d'un comité de suivi de la réalisation des différents projets contenus dans le dossier. Ce comité se réunira tous les 15 jours, la première réunion aura lieu le jeudi 4 janvier 2007.

**Délibération 2006-057** **Objet : Rapport de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Après avoir entendu Monsieur Christian BANFI, rapporteur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, laquelle a procédé à l'examen des rapports 2005 des délégataires de services publics pour le camping de la Liez et le Port du lac à Peigney (52200),

Le Comité Syndical a pris acte

- du rapport et des conclusions de la Commission.

**Délibération 2006-058****Objet : Délégation de service public : Port de la Liez**

Vu :

- vu la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, dite "loi Sapin",
- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-4 et L.1411-12 c),
- la concession entre le Syndicat Mixte et VNF, ainsi que le règlement portuaire en date du 05 octobre 1998 et dont l'échéance est fixée en septembre 2013,

Après étude :

- du rapport présentant la gestion du port et contenant les caractéristiques des missions qui seraient confiées aux délégataires,
- du projet de cahier des charges et les documents techniques et financiers se rapportant à la délégation de service public,
- du projet d'avis d'appel à candidatures

Le président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le principe de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Port de plaisance de la Liez (ponton et local d'accueil) à un prestataire privé, en vue d'un fonctionnement pour la saison 2008.

La convention définitive de délégation sera soumise à l'examen du Comité Syndical pour la prise de décision ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide le principe de déléguer l'exploitation et la gestion d'une partie du port de plaisance du lac de la Liez à un prestataire privé,
- autorise le Président à poursuivre les démarches nécessaires en vue de sa mise en place et à procéder à l'appel à candidatures,

**CONSIGNATION INDEMNITES**

Les conjoints DUGRILLON n'ont pas fourni les pièces justificatives permettant au Syndicat Mixte de régler les indemnités d'expropriation s'élevant à 1 430 €. Il a été proposé de consigner ces indemnités à la Caisse des Dépôts et Consignation. Par décision de justice, les conjoints DUGRILLON sont redevables de la somme de 2000 €.

Le trésorier de Langres informe le Syndicat Mixte que la trésorerie effectuera une compensation légale afin de recouvrer les sommes dues.

**PROJETS EN COURS****Délibération 2006-059****Objet : Camping de la Liez : projet d'extension**

Vu :

- les conclusions de la Commission consultative des services publics locaux
- le rapport annuel du délégataire du camping pour l'année 2005

Considérant :

- que le camping de la Liez fonctionne à saturation
- le besoin d'une extension future de l'actuel camping afin d'assurer une bonne exécution du service public

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- prend acte de la nécessité d'entreprendre des études de faisabilité (juridique et opérationnelle...) afin de préparer l'extension du camping,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

**Délibération 2006-060****Objet : Tour du Lac de la Vingeanne**

Vu :

- le nouveau code des marchés publics 2006

Considérant :

- la création d'un chemin de randonnées autour du Lac de la Vingeanne,
- que les randonneurs rencontrent des difficultés sur l'un des tronçons de ce tour du Lac devenu impraticable (ornières, boue...),
- la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires afin de réaménager ce tronçon,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation des travaux (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 75 200 € HT,
- décide d'affecter toutes dépenses afférentes à cette opération sur une nouvelle opération budgétaire du budget principal intitulée "Tour Lac Vingeanne – confortation – n°114 ",
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

**Délibération 2006-061                   Objet : Projet d'extension du restaurant**

Considérant, après la première année d'exploitation :

- que le restaurant-saladerie du pôle ne bénéficie pas d'assez de place pour le stockage des marchandises, ce qui peut conduire à des rapports défavorables des services de la DDASS et des services vétérinaires,
- que la bonne exploitation de ce restaurant nécessite l'extension de ces locaux,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation des travaux (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 19 500 € HT,
- décide d'affecter toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération "003 – Extension Pôle Vingeanne" du budget annexe "services délégués",
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

**Délibération 2006-062                   Objet : Requalification du site de l'étang de la Juchère**

Vu :

- le code des marchés publics 2006
- la délibération n°2006-041 approuvant l'enveloppe prévisionnelle affectée à la réalisation du projet et autorisant le président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de marché à procédure adaptée (appel à candidature avec remise d'esquisses donnant lieu à indemnisation à trois candidats)

Considérant :

- qu'à la suite de la procédure de mise en concurrence et après examen des candidatures reçues (deux plis remis dont un non complet), il convient de déclarer la procédure infructueuse,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'autoriser le Président à lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'un marché à procédure adaptée, sans remise d'esquisse,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération, sur l'opération budgétaire "108 – requalification site de la Juchère",
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

---

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	1	9	Départ de G. DURANTET (avec pouvoir de M. SAULET)
Représentés	2	3	G. DURANTET donne pouvoir à P. DZIEGIEL
Votants	6	12	

---

**Délibération 2006-063                   Objet : Locaux du syndicat : aménagement du bâtiment**

Vu :  
– la délibération n°2006-032 concernant l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment au port de Langres- Champigny,

Considérant :

- la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation du bâtiment afin de pouvoir, à terme, y installer les bureaux et les ateliers du Syndicat Mixte,
- la nécessité de démolir les anciens bâtiments contigus à l'acquisition,
- les propositions d'organisation des locaux,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- o arrête le coût d'objectif des travaux à 175 000 € HT,
- o autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée,
- o décide que toutes les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération "n°96 – Locaux et équipements du Syndicat",
- o autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

# BUDGETS

## Délibération 2006-064      Objet : Décisions budgétaires modificatives 2006

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- vote les décisions modificatives suivantes (document annexé) :

### Budget principal

DM 2

#### Investissement

<i>Art</i>	<i>Opération</i>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
D 020		Dépenses imprévues	-1 600	
D 2318	100	Autres immobilisations / Schéma Mouche	1 600	

### Budget annexe Bâtiment commercial Liez

DM 1

#### Fonctionnement

<i>Art</i>			<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
R 752		Revenus des immeubles		300
D 61522		Bâtiments	200	
D 023		Virement à la section d'investissement	100	
		<i>Résultat</i>		0

#### Investissement

<i>Art</i>	<i>Opération</i>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
R 021		Virement de la section de fonctionnement		100
D 2313	001	Construction / Zone commerciale	100	
		<i>Résultat</i>		0

### Budget annexe Services délégués

DM 1

#### Fonctionnement

<i>Art</i>			<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
D 611		Contrats de prestations de services avec entreprises	-28 000	
D 6611		Intérêts des emprunts	-5 100	
D 022		Dépenses imprévues	-11 000	
D 023		Virement à la section d'investissement	44 100	
		<i>Résultat</i>		0

#### Investissement

<i>Art</i>	<i>Opération</i>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
R 021		Virement de la section de fonctionnement		44 100
R 2318	0002	Autres immobilisations / Pôle hébergement Vingeanne	44 100	
		<i>Résultat</i>		0

## Délibération 2006-065      Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2007

- Ayant entendu le rapport d'orientations budgétaires 2007

Après en avoir débattu,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- o émet un avis favorable à la préparation d'un budget primitif sur les bases des orientations proposées.

<b>Délibération 2006-066</b>	<b>Objet : Imputations en investissements</b>
------------------------------	---

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide :

- ♦ d'affecter en investissement les factures suivantes relatives aux biens et services, dont la valeur unitaire ne dépasse pas 500 € TTC mais dont l'ensemble représente un investissement,
  - sur l'opération 001 du budget "bâtiment commercial Liez" : la facture de GARNIER ELECTRICITE SARL pour la pose d'un compteur électrique au bâtiment commercial du Port de la Liez, pour un montant de 577,07 € TTC,
  - sur l'opération 096 "locaux et équipement syndicat" du budget principal : la facture de CAMIF COLLECTIVITES pour l'achat d'étagères destinées aux locaux techniques, pour un montant de 718,80 € TTC

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Monsieur le Président propose de réfléchir à la cession d'une parcelle de 5 m de large appartenant au Syndicat Mixte et se situant à Changey. Il sera demandé à Monsieur et Madame Bernard, souhaitant acquérir celle-ci, de préciser leurs projets avant que le Syndicat Mixte ne prenne une décision.

Monsieur Gillot intervient pour soulever la question du développement des voies vertes au niveau national et propose d'ouvrir une réflexion locale sur ce type d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H45

Fait à Langres, le  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMIN